



PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES THÉRAPIES DE CONVERSION 2021-2023

BILAN DES RÉALISATIONS AU 31 MARS 2022

Coordination et rédaction

Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
Secrétariat à la condition féminine

Pour toute information :

Secrétariat à la condition féminine
Téléphone : 418 643-9052
Courriel : scf@scf.gouv.qc.ca

**Le présent document peut être consulté
sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :**

<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes/secretariat-condition-feminine/publications#c198578>

© Gouvernement du Québec

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-550-93867-5 (PDF)

Table des matières

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	4
1. Contexte et portée du bilan.....	5
2. Raison d'être du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.....	6
3. Orientations du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.....	6
4. Nature des interventions stratégiques.....	7
5. Intrants du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.....	7
5.1 Ressources financières	7
5.2 Ressources humaines et matérielles	7
6. Structure de gouvernance et activités de coordination	7
7. Activités et extraits du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023.....	8
ORIENTATION 1 : Information et sensibilisation de la population	9
ORIENTATION 2 : Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants	9
ORIENTATION 3 : Exercice des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles et de genre	10
ORIENTATION 4 : Documentation de la situation	11
8. Conclusion.....	11
ANNEXE	13
ORIENTATION 1 : Information et sensibilisation de la population	13
ORIENTATION 2 : Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants	15
ORIENTATION 3 : Exercice des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles et de genre	18
ORIENTATION 4 : Documentation de la situation.....	19

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BLCHT	Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie
CDPDJ	Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
DAJ	Direction des affaires juridiques
DGQM	Délégation générale du Québec à Mexico
DPCP	Direction des poursuites criminelles et pénales
DPIA	Direction de la performance et de l'intelligence des affaires
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
LGBTQ	Lesbiennes, gais, bisexuels, bisexuelles, trans et queer
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPQ	Office des professions du Québec
PLCHT	Programme de lutte contre l'homophobie et la transphobie
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
RQ	Revenu Québec
SCF	Secrétariat à la condition féminine
SRPNI	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

1. Contexte et portée du bilan

Le [Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023](#) découle des dispositions de la [Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre \(RLRQ, chapitre 42.2\)](#), adoptée le 9 décembre 2020.

Cette loi définit ainsi la thérapie de conversion :

On entend par « thérapie de conversion » toute pratique, y compris une pratique de conversion, tout service ou tout traitement de nature spirituelle ou non ayant pour but d'amener une personne à changer son orientation sexuelle, son identité de genre ou son expression de genre ou encore à réprimer les comportements sexuels non hétérosexuels. Est cependant exclu tout traitement médical ou intervention chirurgicale découlant de la démarche autonome d'affirmation de genre d'une personne ainsi que l'accompagnement requis à cette fin. Est également exclu l'accompagnement d'une personne dans le cadre de sa démarche autonome d'acceptation, d'adaptation et d'affirmation à l'égard de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre.

Elle établit que toute thérapie de conversion est réputée porter atteinte au droit à l'intégrité et à la dignité de la personne qui la suit. Elle prévoit notamment que toute personne ayant suivi une telle thérapie peut obtenir la réparation du préjudice qui en résulte et que nul ne peut, à titre gratuit ou onéreux, offrir ou s'engager à dispenser une telle thérapie ou requérir d'une personne qu'elle en dispense à un tiers. De plus, l'article 14 prévoit que le gouvernement doit, au plus tard le 11 décembre 2021, adopter et rendre public un plan d'action gouvernemental pour lutter contre les thérapies de conversion. Le ministre doit pour sa part faire un rapport au gouvernement sur l'application de cette loi au plus tard le 11 décembre 2023.

Ce plan d'action est le premier qui vise spécifiquement les thérapies de conversion. Il s'agit d'un plan d'action transitoire. Les actions qui ne seraient pas terminées et celles qui s'avèreront nécessaires par la suite seront intégrées dans le futur plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie. En effet, les thérapies de conversion ne sont qu'une des multiples formes que revêtent l'homophobie et la transphobie. Les orientations et les mesures du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 sont cohérentes par rapport aux principes de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie (2009) et aux actions du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022. Elles poursuivent et complètent les efforts entrepris à ce jour par l'État québécois pour lutter contre l'homophobie et la transphobie.

Ce plan d'action est le fruit de l'engagement de 16 ministères et organismes gouvernementaux dans la mise en œuvre de 18 mesures. Il a été rendu public le 10 décembre 2021.

Le présent bilan trace un portrait des réalisations de ce plan d'action au regard de l'atteinte des quatre orientations qui étaient fixées (voir la section 3), et ce, au 31 mars 2022. Il ne couvre donc que les trois premiers mois de réalisation du Plan d'action.

2. Raison d'être du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023

La communauté scientifique, tant au Québec et au Canada qu'à l'échelle internationale, reconnaît que les thérapies de conversion constituent une atteinte à l'intégrité d'une personne et peuvent causer des préjudices à celles qui les reçoivent¹. Parmi les ravages que produiraient les thérapies de conversion figurent une perte de l'estime de soi, de l'anxiété, un état dépressif, un isolement social, des problèmes relationnels, une haine de soi, de la honte, de la culpabilité, un dysfonctionnement sexuel, des idées suicidaires et des tentatives de suicide ainsi que des symptômes de troubles post-traumatiques, souvent associés à de graves souffrances physiques.

Malgré cela, des personnes continuent de demander des thérapies de conversion pour elles-mêmes ou pour leurs proches, notamment pour des personnes mineures. Ces pseudo-thérapies sont souvent offertes par des membres de groupes religieux ou des intervenantes et des intervenants qui se présentent comme des thérapeutes. Les lois et les codes de déontologie ne pourront à eux seuls éliminer ce problème. Il est nécessaire d'informer et de sensibiliser la population et le personnel qui intervient dans les divers milieux et de soutenir les personnes qui ont été exposées à ces thérapies. Ce plan d'action s'est attaché à prendre en compte ces besoins.

3. Orientations du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023

Le Plan d'action comporte quatre orientations, soit l'information et la sensibilisation de la population, la formation des intervenantes et des intervenants, l'exercice des droits et le soutien des personnes exposées aux thérapies de conversion ainsi que la documentation de la situation. Dans le présent document, le terme « exposées » renvoie autant aux personnes qui subissent des pressions pour suivre des thérapies de conversion qu'à celles qui en font l'expérience.

¹ Voir notamment Association médicale mondiale (2013), [Prise de position de l'AMM sur les orientations naturelles de la sexualité humaine – WMA – The World Medical Association](#); Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre – IESOGI (2020), [IE SOGI – eReport V1 20200529 \(ohchr.org\)](#); Ordre des psychologues du Québec (2012), *Les interventions qui visent à changer l'orientation sexuelle*, avis de l'Ordre des psychologues du Québec, <https://www.ordrepsy.qc.ca/documents/26707/63191/Les+interventions+qui+visent+%C3%A0+changer+l%E2%80%99orientation+sexuelle/b57fed59-38cb-4496-8976-2a5b832cf035>; Medico, D., J. Heppel et M. Blais (2018), *Avis au public concernant les effets nocifs des thérapies dites de conversion ou thérapies réparatrices pour l'orientation sexuelle*, Montréal, Ordre professionnel des sexologues du Québec, [Avis public_TC.pdf \(yapla.com\)](#).

4. Nature des interventions stratégiques

Les ministères et organismes gouvernementaux, avec l'aide de leurs partenaires non gouvernementaux, ont mis en œuvre des mesures visant à répondre aux besoins de divers milieux en matière de prévention et de lutte contre les thérapies de conversion. Il s'agissait essentiellement d'activités de formation ou de sensibilisation, d'activités d'information sur le contenu de la loi interdisant les thérapies de conversion et sur les droits des personnes exposées aux thérapies de conversion, d'activités de soutien des victimes et d'activités de recherche pour documenter la situation.

5. Intrants du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023

5.1 Ressources financières

Le Plan d'action est autofinancé. En effet, compte tenu de sa courte durée et de sa nature transitoire, les sommes nécessaires à sa mise en œuvre sont limitées. Un minimum de 475 470 \$ de crédits additionnels avait été estimé pour les deux ans du Plan d'action, soit 37 670 \$ pour 2021-2022 et 437 800 \$ pour 2022-2023.

5.2 Ressources humaines et matérielles

La coordination de la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action étaient assumés, au 31 mars 2022, par deux membres du personnel permanent du BLCHT du MJQ² : une conseillère et un conseiller expert. Ces personnes ont pu compter sur le soutien de leurs collègues de diverses directions du MJQ, alors responsable de l'élaboration et du suivi du Plan d'action.

6. Structure de gouvernance et activités de coordination

À la suite du dévoilement du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016, le MJQ a mis sur pied le BLCHT. Celui-ci appuie les ministères et organismes dans la mise en œuvre de leurs actions et favorise une compréhension commune des problématiques. De plus, il agit comme agent de liaison entre les organismes des communautés LGBTQ et les ministères et organismes gouvernementaux.

En ce qui concerne le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023, un comité de suivi interministériel a été créé en mars 2021. Ce comité est composé

² Depuis la réorganisation ministérielle d'octobre 2022, les responsabilités associées au dossier de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, y compris les thérapies de conversion, ont été transférées à la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine.

de représentantes et de représentants de 16 ministères et organismes responsables de diverses mesures contenues dans le Plan d'action ou qui y collaborent :

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;
- Ministère de la Famille;
- Ministère de la Justice;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère de la Sécurité publique;
- Ministère de l'Éducation;
- Ministère de l'Enseignement supérieur;
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère des Finances;
- Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
- Office des professions du Québec;
- Régie de l'assurance maladie du Québec;
- Revenu Québec;
- Secrétariat à la jeunesse;
- Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.

Le Comité de suivi interministériel, présidé par le BLCHT, veille à ce que les actions et les stratégies des ministères et organismes pour prévenir et contrer les thérapies de conversion soient mises en œuvre de manière intégrée et cohérente et qu'elles s'arriment avec celles des autres plans d'action gouvernementaux.

Il peut s'appuyer sur les réseaux respectifs des ministères et organismes engagés dans le Plan d'action. Il peut aussi compter, au besoin, sur un comité consultatif créé en 2011 et formé de représentantes et de représentants d'une quinzaine d'organismes des communautés LGBTQ. Le mandat de ce comité consultatif est d'informer le Comité de suivi interministériel des nouveaux enjeux liés aux réalités LGBTQ.

7. Activités et extraits du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-20233

Dans l'ensemble, 89,9 % des mesures du Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion ont été amorcées ou mises en œuvre en 2021-2022, ce qui représente 4 mesures mises en œuvre et 12 mesures amorcées. Seule la mise en œuvre de deux mesures n'était pas commencée au 31 mars 2022. Ce résultat est appréciable, compte tenu du court laps de temps écoulé depuis l'adoption de la Loi et le dévoilement du Plan d'action. Soulignons que des travaux préliminaires avaient été amorcés avant l'adoption de la Loi afin de prévenir et de contrer les thérapies de conversion dans certains secteurs, notamment dans le milieu scolaire et le milieu de la santé et des services sociaux.

³ Les données présentées dans cette section reposent sur les renseignements fournis par les ministères et organismes partenaires.

On trouvera en annexe les résultats pour chacune des mesures du Plan d'action.

ORIENTATION 1 : Information et sensibilisation de la population

1. Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation de la population (BLCHT, MJQ)
2. Renforcer la sensibilisation visant à prévenir et contrer les thérapies de conversion dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (MIFI)
3. Élaborer et mettre en ligne des capsules vidéo sur les thérapies de conversion au Québec (BLCHT, MJQ)
4. Diffuser des articles scientifiques sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion (MFA)
5. Informer et sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion (RQ)

Les travaux ont commencé pour toutes les mesures inscrites dans cette orientation, à l'exception de la cinquième, qui consistait pour Revenu Québec à collaborer au plan de communication élaboré par le BLCHT (MJQ) et à diffuser l'information pertinente dans les canaux opportuns. L'élaboration de ce plan de communication s'amorcera au cours de l'année 2022-2023.

Soulignons que la mesure du MFA est déjà mise en œuvre puisque ce dernier a diffusé les articles scientifiques disponibles sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion. Ces publications sont destinées aux parents, au personnel professionnel de recherche, aux intervenantes et aux intervenants dans les organismes communautaires Famille, au personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et aux autres intervenantes et intervenants qui offrent des services aux familles. Même si, pour le moment, seule une partie de la population a pu bénéficier de cette action, il ne faut pas en minimiser les résultats. En effet, compte tenu de l'importance du rôle des parents dans la problématique des thérapies de conversion, cette avancée est appréciable.

ORIENTATION 2 : Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants

1. Intégrer de l'information dans les outils de communication et de formation pertinents destinés aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux (MSSS)
2. Bonifier la formation de l'Institut national de santé publique du Québec sur la diversité sexuelle et de genre destinée aux intervenantes et aux intervenants (BLCHT, MJQ)
3. Sensibiliser et outiller le réseau scolaire à la problématique des thérapies de conversion (MEQ)
4. Bonifier des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants de l'enseignement supérieur (MES)

5. Sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion et encourager leurs initiatives visant à lutter contre les thérapies de conversion (OPQ)
6. Informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion (MSP)

Des actions ont été entreprises par rapport à toutes les mesures de cette orientation. La formation de l'INSPQ a été bonifiée et se déploiera en continu dans les prochaines années. Cette mesure est donc déjà mise en œuvre. L'une des formations destinées aux intervenantes et aux intervenants du réseau collégial (MES) a déjà été bonifiée, alors que les travaux se poursuivent pour les autres formations. Des actions ont aussi été posées du côté de l'OPQ, qui a accordé de la visibilité à la problématique des thérapies de conversion.

Le MEQ a commencé les travaux d'élaboration d'un document de soutien destiné au réseau scolaire en vue de les sensibiliser et de les outiller au regard de la problématique des thérapies de conversion. De son côté, le MSSS a amorcé des travaux pour ajouter un feuillet d'information au Guide d'information sociale ponctuelle GIPP DSPG Infosocial et Accueil, analyse, orientation et référence (AAOR), auquel le BLCHT a collaboré, ainsi que pour rédiger un outil de sensibilisation destiné aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux. Ces deux actions, qui visent à mieux outiller les intervenantes et les intervenants, s'accompagnent de la production des capsules vidéo prévues à la mesure 3 du Plan d'action, sous la responsabilité du MJQ. Un arrimage a été assuré avec le MJQ. De plus, le MSSS a mis en ligne de l'information relative aux thérapies de conversion sur une page du site Québec.ca et inclus de l'information à ce sujet dans la formation continue sur les réalités des aînés LGBTQ.

La mesure du MSP visant à informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion n'était pas complètement mise en œuvre au 31 mars 2022. Elle devrait l'être au mois de mai 2022. Il en est de même pour l'action de l'OPQ, qui n'était pas complètement réalisée au 31 mars 2022. L'OPQ prévoit terminer la mise en œuvre de l'ensemble des activités associées à son action d'ici le mois de mai 2023.

ORIENTATION 3 : Exercice des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles et de genre

1. Publiciser les droits et les recours relatifs aux thérapies de conversion (MJQ)
2. Appuyer les organismes communautaires engagés dans le soutien aux personnes exposées aux thérapies de conversion (BLCHT, MJQ)
3. Diffuser de l'information sur le mécanisme de plainte prévu à la Charte des droits et libertés de la personne en lien avec les thérapies de conversion (CDPDJ)
4. Agir sur la scène internationale pour lutter contre les thérapies de conversion (MRIF)
5. Évaluer l'opportunité d'offrir des solutions autres que la judiciarisation traditionnelle (MJQ)

Des actions ont été amorcées par rapport à toutes les mesures de cette orientation. De ce nombre, deux actions sont déjà mises en œuvre. Le MJQ a lancé un appel de projets pour lutter contre les thérapies de conversion et soutenir les personnes qui y ont été exposées. Soulignons l'importance du financement d'organismes communautaires, qui se situent souvent en première ligne et dont le travail est un maillon essentiel des services offerts aux personnes de la diversité sexuelle ou de genre.

Pour sa part, le MRIF est intervenu au Mexique sur cette question et poursuivra ses actions dans diverses instances au gré des occasions qui se présenteront.

ORIENTATION 4 : Documentation de la situation

1. Documenter la problématique des thérapies de conversion (MJQ)
2. Dresser un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion (SRPNI)

La mesure visant à documenter la problématique des thérapies de conversion est bien amorcée. Un bulletin de veille et des fiches synthèses sont prévus.

Le projet relatif aux personnes autochtones n'a pas encore commencé.

8. Conclusion

Le Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 a traduit la volonté du gouvernement du Québec de lutter contre un fléau qui était jusqu'à récemment mal connu au Québec et qui n'avait pas été ciblé spécifiquement. Les mesures du Plan d'action permettront d'accroître les connaissances de ce problème et de lutter contre ces pratiques.

L'avancement des travaux est très satisfaisant, considérant qu'à peine trois mois se sont écoulés entre l'adoption du Plan d'action et la collecte des données présentées dans ce bilan.

Les actions d'information et de sensibilisation de la population sont amorcées et permettront d'avancer dans la bonne direction. C'est le cas aussi des actions de sensibilisation et de formation des intervenantes et des intervenants. La formation de l'INSPQ a été bonifiée et plusieurs autres susceptibles d'être bonifiées ont déjà été ciblées. Elles seront enrichies ultérieurement pour y intégrer des contenus relatifs aux thérapies de conversion.

Le respect et l'exercice des droits sont particulièrement importants, d'autant plus que la *Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre* comporte des sanctions à l'égard des personnes qui requièrent de telles thérapies, qui en offrent ou qui en font la promotion. Les actions sont bien entamées et les travaux se poursuivent.

Les travaux de documentation de la problématique sont également en cours. Les résultats de certaines études seront disponibles rapidement, alors que d'autres recherches qui commenceront en 2022-2023

permettront de mieux comprendre la situation de certains groupes touchés par le problème des thérapies de conversion.

ANNEXE

ORIENTATION 1 : Information et sensibilisation de la population

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
<p>Mesure 1</p> <p>Mettre en œuvre une stratégie d'information et de sensibilisation de la population</p>	BLCHT, MJQ	<p>Le MJQ a élaboré un plan de communication et amorcé la production des documents préparatoires nécessaires à la campagne de sensibilisation et d'information.</p> <p>Le lancement de la campagne, prévu au printemps 2022, avait été reporté, pour ne pas nuire à une autre campagne de sensibilisation.</p> <p>En ce qui concerne la page Web consacrée aux thérapies de conversion, une ébauche du contenu a été produite. La page devrait être lancée en même temps que la campagne de sensibilisation et d'information.</p>	Action en cours
<p>Mesure 2</p> <p>Renforcer la sensibilisation visant à prévenir et contrer les thérapies de conversion dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles</p>	MIFI	<p>Les travaux visant la bonification des documents et des formations ont commencé. Des éléments d'information sur les thérapies de conversion ont été inclus dans les deux formations sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie destinées au personnel du MIFI.</p> <p>Les travaux sont en cours pour inclure les informations relatives aux thérapies de conversion dans les contenus pédagogiques liés à l'Attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, dans l'offre de cours de francisation et dans l'offre de service favorisant l'intégration.</p>	Action en cours
<p>Mesure 3</p> <p>Élaborer et mettre en ligne des capsules vidéo sur les thérapies de conversion au Québec</p>	BLCHT, MJQ	<p>Le 30 mars 2022, une entente de services a été conclue entre le MJQ et la Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres de l'Université du Québec à Montréal, dont le titulaire est le directeur du projet de recherche partenariale <i>Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et queer</i> (SAVIE-LGBTQ), pour réaliser le projet de capsules vidéo intitulé <i>Prévenir les thérapies de conversion au Québec par la sensibilisation</i>.</p> <p>L'équipe du projet SAVIE-LGBTQ a transmis le plan de contenu des deux premières capsules vidéo aux membres d'un comité consultatif qu'elle a formé, dont fait partie le BLCHT, respectivement : 1)</p>	Action en cours

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
		Introduction aux thérapies de conversion et 2) Cadre légal entourant les thérapies de conversion. Le comité consultatif a commenté le contenu de ces capsules.	
Mesure 4 Diffuser des articles scientifiques sur le rôle des familles dans le phénomène des thérapies de conversion	MFA	Au 31 mars 2022, trois articles avaient été publiés : Bulletin de veille de décembre 2021 <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sexual identity in Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer or Questioning Emerging Adults: The Role of Parental Rejection, and Sexuality Specific Family Support</i> (étude américaine) Bulletin de veille de janvier 2022 <ul style="list-style-type: none"> - <i>The Interplay of Familial Warmth and LGBTQ+ Specific Family Rejection on LGBTQ+ Adolescents' Self-Esteem</i> (étude américaine) - <i>Experiences with Sexual Orientation and Gender Identity Conversion Therapy Practices among Sexual Minority Men in Canada</i> (résumé de l'étude) Ces publications sont destinées aux parents, au personnel professionnel de recherche, aux intervenantes et aux intervenants dans les organismes communautaires Famille, au personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et aux autres intervenantes et intervenants qui offrent des services aux familles.	Mise en œuvre terminée
Mesure 5 Informer et sensibiliser les organismes de bienfaisance et la population à l'égard de la loi sur les thérapies de conversion	RQ	Des thérapies de conversion auraient été pratiquées au sein d'organismes possédant le statut fiscal d'organisme de bienfaisance enregistré (OBE). Ce statut leur permet de profiter d'une exonération d'impôts sur le revenu et de délivrer des reçus pour dons, ce qui facilite leur financement. La mesure consiste à collaborer au plan de communication du MJQ et à diffuser de l'information dans les canaux opportuns. De plus, RQ orientera vers le MJQ les citoyennes et les citoyens qui souhaitent effectuer une dénonciation ou déposer une plainte concernant les thérapies de conversion. Les travaux n'ont pas encore commencé.	Pas encore commencé

ORIENTATION 2 : Formation et sensibilisation des intervenantes et des intervenants

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
<p>Mesure 6</p> <p>Intégrer de l'information dans les outils de communication et de formation pertinents destinés aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux</p>	MSSS	<p>Les travaux ont été amorcés pour ajouter un feuillet d'information au GIPP DSPG Info social et AAOR, auquel le BLCHT a collaboré, ainsi que pour rédiger un outil de sensibilisation destiné aux intervenantes et aux intervenants de la santé et des services sociaux. La Chaire de recherche sur la diversité sexuelle et la pluralité des genres a été mandatée pour rédiger un document qui sera à la base de cette production du MSSS. Les résultats de l'enquête SAVIE-LGBTQ+, qui inclut des questions sur les thérapies de conversion, offriront des données substantielles et utiles. Une rencontre préparatoire a eu lieu avec l'équipe de projet et les travaux débiteront en 2022-2023. Cette action s'accompagne de la production des capsules vidéo prévues à la mesure 3 du Plan d'action, sous la responsabilité du MJQ. Un arrimage a été assuré avec le MJQ.</p> <p>De plus, le MSSS a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informé ses directions sectorielles par l'intermédiaire du comité ministériel DSPG; - mis en ligne de l'information relative aux thérapies de conversion sur une page du site Québec.ca, avec la collaboration du BLCHT; - inclus de l'information à ce sujet dans la formation continue sur les réalités des aînés LGBT. 	Action en cours
<p>Mesure 7</p> <p>Bonifier la formation de l'Institut national de santé publique du Québec sur la diversité sexuelle et de genre destinée aux intervenantes et aux intervenants</p>	BLCHT, MJQ	<p>À l'issue de partage d'informations entre le BLCHT et l'INSPQ, du contenu sur les thérapies de conversion a été intégré à la formation <i>Sexes, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité</i>, mise en ligne dans son nouveau format virtuel le 28 février 2022.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Dans la capsule asynchrone de la formation, l'INSPQ a ajouté 3 liens cliquables avec des renseignements directement dans la section « Documents » : <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action gouvernemental pour prévenir et contrer les thérapies de conversion 2021-2023 (quebec.ca) • https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/44-1/projet-loi/C-4/sanction-royal • https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/tc-ct/infographique-ct.pdf 2) Dans le module 2, dans la section « <i>Ce que dit la loi</i> », l'entrée en vigueur de la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre</i> a été ajoutée à la ligne du temps. 	Mise en œuvre terminée

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
		<p>3) Dans la portion synchrone de la formation, une mise en situation qui aborde le sujet a été ajoutée. Un retour en plénière de 15 minutes permet à la personne formatrice et aux personnes participantes d'aborder divers éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. enjeux légaux relatifs aux thérapies de conversion; b. Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre; c. impact de la thérapie de conversion sur l'estime de soi, la santé mentale, etc.; d. caractéristiques d'un environnement sain pour permettre l'épanouissement; e. reconnaissance de la détresse du fils; f. accompagnement du fils et du père; g. intervention auprès du milieu scolaire et intervention systémique; h. accompagnement dans un contexte de masculinité toxique; i. droits des personnes et enjeux associés à la protection de la jeunesse; j. homophobie et sport. <p>Cette mise en situation n'est pas nécessairement présentée dans l'ensemble des séances synchrones puisque la séance permet de choisir trois mises en situation parmi les neuf offertes. Toutefois, il est possible que le sujet des thérapies de conversion soit abordé à travers les huit autres mises en situation en fonction des éléments mentionnés par les personnes participantes lors des partages en sous-équipes et des retours en plénière.</p>	
<p>Mesure 8 Sensibiliser et outiller le réseau scolaire à la problématique des thérapies de conversion</p>	MEQ	Un comité interne a été mis sur pied en février 2022 au sein du MEQ afin de réaliser les travaux nécessaires à la rédaction d'un document de soutien visant à sensibiliser et à outiller le personnel scolaire ainsi que les intervenantes et intervenants de divers organismes devant agir auprès des jeunes et des adultes. Les travaux de rédaction ont commencé en vue d'une publication en 2022-2023.	Action en cours
<p>Mesure 9 Bonifier des formations destinées aux intervenantes et aux</p>	MES	La formation <i>Mieux connaître la diversité liée au genre, au sexe et à l'orientation sexuelle</i> de la Fédération des cégeps, financée par le MES, a été bonifiée pour inclure des éléments concernant les thérapies de conversion. Un contrat de service a été signé pour 2020-2022 afin de reconduire l'offre de formation auprès des établissements d'enseignement collégial.	Action en cours

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
intervenants de l'enseignement supérieur			
Mesure 10 Sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion et encourager leurs initiatives visant à lutter contre les thérapies de conversion	OPQ	Afin de sensibiliser les ordres professionnels à la problématique des thérapies de conversion, l'OPQ a mis en ligne sur son site Web un hyperlien menant à la page consacrée à ce sujet dans le site du gouvernement du Québec.	Action en cours
Mesure 11 Informer les corps de police de l'adoption et du contenu de la loi sur les thérapies de conversion	MSP	Afin de s'assurer que les informations à transmettre aux corps de police soient adaptées aux pouvoirs et aux devoirs d'enquête de ces derniers en application de la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre</i> , le MSP a sollicité l'expertise de sa DAJ pour obtenir un avis juridique en la matière. À la suite de cette analyse, le MSP a entrepris les travaux en vue de la diffusion d'un communiqué faisant état de la loi afin que les renseignements pertinents soient transmis aux corps de police dans les meilleurs délais.	Action en cours

ORIENTATION 3 : Exercice des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles et de genre

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
Mesure 12 Publiciser les droits et les recours relatifs aux thérapies de conversion	BLCHT, MJQ	Les travaux sont en cours, notamment pour vérifier l'étendue et la teneur des activités de publicisation des droits et des recours qui pourraient être réalisées. Au 31 mars 2022, les actions de communication n'avaient pas encore commencé.	Action en cours
Mesure 13 Appuyer les organismes communautaires engagés dans le soutien aux personnes exposées aux thérapies de conversion	BLCHT, MJQ	<p>Dans le guide d'information 2021-2022 du PLCHT, les organismes admissibles ont été conviés à soumettre des projets qui ciblent plus particulièrement huit thématiques. La quatrième de ces priorités d'attribution était le soutien psychosocial et légal aux personnes qui ont été exposées aux thérapies de conversion et à leur entourage.</p> <p>Le projet <i>En finir avec les thérapies de conversion</i>, de la Fondation Émergence, s'est vu accorder 40 000 \$ dans le cadre de cet appel de projets du PLCHT. Ce projet vise à soutenir, sur tout le territoire du Québec, les victimes de thérapies de conversion et leur entourage par la création d'outils de sensibilisation et d'information ainsi que par leur accompagnement.</p> <p>Cette initiative financée n'a pas encore été ajoutée à la section « Ressources » de la page Web consacrée aux thérapies de conversion, puisque le projet est en cours et que cette page Web n'est pas encore active.</p>	Mise en œuvre terminée
Mesure 14 Diffuser de l'information sur le mécanisme de plainte prévu à la Charte des droits et libertés de la personne en lien avec les thérapies de conversion	CDPDJ	<p>Une foire aux questions sur les thérapies de conversion et la charte a été rédigée. Sa mise en ligne et sa promotion sont prévues à la fin de 2022.</p> <p>L'inventaire des questions auxquelles il faut répondre a été effectué et la validation par les organismes partenaires sera effectuée à l'été 2022.</p>	Action en cours
Mesure 15	MRIF	Pour l'année 2021-2022, une prise de parole et une participation à une table ronde ont été réalisées par la DGQM en mai et en juin 2021. En mars 2022, la DGQM a également organisé une table ronde	Mise en œuvre terminée

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
Agir sur la scène internationale pour lutter contre les thérapies de conversion		sur les thérapies de conversion en collaboration avec Égides et Yaaj México, portant sur les perspectives des activistes, des chercheurs et du gouvernement.	
Mesure 16 Évaluer l'opportunité d'offrir des solutions autres que la judiciarisation traditionnelle	MJQ	Des discussions sont en cours avec le DPCP pour évaluer l'opportunité ou non d'offrir des solutions de rechange à la judiciarisation traditionnelle (mesures de rechange, non-judiciarisation, justice réparatrice, etc.) pour les infractions visées par la <i>Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre</i> .	Action en cours

ORIENTATION 4 : Documentation de la situation

Mesure	MO concerné	Remarques sur la mise en œuvre de la mesure	État d'avancement
Mesure 17 Documenter la problématique des thérapies de conversion	BLCHT, MJQ	<p>Le 30 mars 2022, une entente de services a été signée entre le MJQ et l'Université de Montréal pour le projet de recherche <i>Documenter la problématique des thérapies de conversion au Québec</i>, mené par Olivier Ferlatte, professeur adjoint au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de l'Université de Montréal.</p> <p>L'entente prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rapport des analyses secondaires des données québécoises de l'enquête <i>Sexe au présent</i> (septembre 2022); - un rapport des analyses secondaires du sondage <i>J'prends ma place</i> (septembre 2022); - deux fiches synthèses sur les faits saillants des rapports (mars 2023), qui seront mises en ligne sur la page Web consacrée aux thérapies de conversion sur Québec.ca et seront portées à l'attention des ministères et organismes concernés. 	Action en cours

		De plus, le BLCHT et la DPIA du MJQ ont collaboré à l'élaboration du bulletin de veille stratégique <i>Bannir les thérapies de conversion : au-delà des mesures législatives</i> , en cours de rédaction à la fin de la période de référence.	
Mesure 18 Dresser un portrait des personnes autochtones exposées aux thérapies de conversion	SRPNI	Le projet n'a pas encore commencé.	Pas encore commencé

